



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### fonctionnement

Question écrite n° 7048

#### Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la nécessité de renforcer les effectifs de la brigade de gendarmerie de Nort-sur-Erdre (Loire-Atlantique), située dans le périmètre péri-urbain de l'agglomération nantaise. La délinquance y est en constante augmentation, le territoire de compétences de cette brigade est très vaste et urbanisé. Compte tenu des moyens humains et matériels prévus tant dans la loi de programmation que dans la loi de finances pour 2003, elle lui demande si le Gouvernement est prêt à attribuer deux gendarmes supplémentaires afin de renforcer les effectifs auprès de la gendarmerie de Nort-sur-Erdre.

#### Texte de la réponse

La brigade de gendarmerie de Nort-sur-Erdre assure les missions de sécurité publique sur le territoire des 6 communes qui composent sa circonscription, d'une population d'environ 19 000 habitants. La situation de cette unité est suivie avec une attention particulière et ses effectifs ont augmenté progressivement depuis 1997, date de sa création, en passant de 12 à 16 militaires. La brigade de Nort-sur-Erdre reçoit également, en tant que de besoin, le concours de la brigade des recherches et du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie de Châteaubriant. Deux orientations peuvent être envisagées pour améliorer l'efficacité de cette brigade. Il conviendra tout d'abord, ainsi que le suggère l'honorable parlementaire, d'étudier la possibilité d'accroître les effectifs de cette brigade ; un tel renforcement ne pourra toutefois intervenir qu'en fonction de l'évolution de l'activité de l'unité, des priorités retenues par les échelons de commandement de la gendarmerie de la Loire-Atlantique, et des moyens humains mis à la disposition du groupement de gendarmerie départementale. Il s'agira également d'intégrer cette brigade dans un dispositif opérationnel élargi. Une utilisation plus rationnelle des effectifs disponibles, dans le cadre notamment de communautés de brigades permettant une mutualisation des ressources et une meilleure coordination des unités, sera à cet effet privilégiée.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 7048

**Rubrique :** Gendarmerie

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 novembre 2002, page 4386

**Réponse publiée le :** 2 juin 2003, page 4261